TRANSFERT ENTRANT

***** Date butoir de réception pour toutes demandes : 29 avril de l'année en cours*****

>>> Entrant

Vous êtes déjà étudiant en médecine et vous souhaitez continuer vos études à l'UFR Simone Veil - Santé.

ATTENTION : **Aucun transfert n'est possible en DFGSM2**. Certains dossiers sont acceptés pour les niveaux suivants :

- DFASM1
- DFASM2

» DFASM3

A cela, deux conditions préalables :

» Avoir l'accord écrit du doyen de son UFR d'origine

» Avoir validé l'intégralité de son année à la première session dans son UFR d' origine

Liste des pièces demandées

» Le formulaire de l'UFR Simone Veil - Santé : à télécharger

DÉZOOMER 100 %100 % ZOOMER
PAGE PRÉCÉDENTE **Page courante** 1 / 1 PAGE SUIVANTE

Télécharger

» Lettre de motivation

» Curriculum vitae

» Relevés de notes depuis le concours d'entrée en médecine

» Accord écrit du doyen de l'UFR d'origine

» Justificatifs de la demande (certificats médicaux, situation familiale, …)

Envoi du dossier

Le dossier doit être transmis **avant le 29 avril de l'année en cours** en **recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :
UFR Simone Veil - Santé
Service Scolarité - Pôle Transversal
2 avenue de la Source de la Bièvre
78180 Montigny-le-Bretonneux